



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conseil conjugal et familial

Question écrite n° 103923

Texte de la question

Mme Dominique Nachury attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur la reconnaissance statutaire du métier de conseiller conjugal et familial (CCF). Professionnels formés pour accompagner chaque étape de la vie relationnelle, affective et sexuelle, les CCF exercent leurs compétences sur l'ensemble des questions et des difficultés liées à la sexualité, aux relations conjugales, familiales, parentales, ainsi qu'aux sujets de l'égalité et de la parité entre hommes et femmes en s'adressant à des publics très diversifiés. Cependant les missions des CCF semblent fragilisées par des dispositifs qui privilégient les solutions rapides au détriment des temps de parole et d'écoute. Alors qu'une grande majorité des CCF exerce au sein de la fonction publique territoriale ou hospitalière, leur statut demeure précaire. Une reconnaissance leur permettrait de faire valoir leurs compétences auprès du public et de pérenniser leur rôle. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions quant à la reconnaissance statutaire de ce métier.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103923

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Familles, enfance et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2017](#), page 3099

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)